

**REGLEMENT TOMBOLA  
«Nouveaux Clients MRE Pack Dawli classique, pack Dawli plus ou CSC »**

Dans le cadre de l'organisation de la campagne MRE 2015, et dans le but de fidéliser sa clientèle et démarcher des prospects marocains résidants à l'étranger, BMCE Bank organise du **01 Juillet au 30 Septembre 2015**, une Tombola pour les nouveaux clients MRE au niveau du réseau Maroc.

**Conditions de participation à la tombola :**

- Cette Tombola est destinée à toutes les nouvelles entrées en relations de plus de 18 ans
- Ayant souscrit à un **pack Dawli classique**, ou un **pack Dawli plus** (compte 203 et 205) **ou ayant ouvert un CSC**, entre le **01 Juillet et le 30 Septembre 2015**
- Et ayant un solde min au moment du tirage de 20 Kdhs
- Le nombre de participants n'est pas limité
- Les clients ayant gagnés à un tirage ne sont pas éligibles au suivant.

**Nombre de gagnants : 100**

**Nombre de tirages au sort : 5** tirages au sort auront lieu pendant les périodes suivantes, avec 20 gagnants par tirage :

- **Le 03 Aout 2015**
- **Le 17 Aout**
- **Le 1<sup>er</sup> Septembre 2015**
- **Le 16 Septembre**
- **Le 05 Octobre 2015**

**Mode de détermination du gagnant :**

Les tirages au sort des gagnants auront lieu après détermination des personnes éligibles aux tirages au sort. Le tirage se fera en présence d'un ou plusieurs représentants habilités de BMCE Bank et par Maître Mohamed Maliki, Notaire à Casablanca.

**Nature du lot à gagner :** Une Tablette Samsung T113

**Vulgarisation du jeu concours :**

Le jeu concours sera vulgarisé par le biais des supports de communication suivants :

- Les sites communautaires
- Le site commercial de BMCE Bank
- Mailing adressé aux clients BMCE Bank
- Affichage urbain
- PLV en agences

**Médiatisation du tirage au sort et du gagnant :** BMCE Bank se réserve le droit de communiquer sur le tirage au sort, le lot gagné et le gagnant, dans ses supports de communication internes et externes.

Le gagnant ne s'oppose pas à la communication de son identité par annonce média et sur les documents promotionnels.

Chacun des dix prix offerts ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou à son échange pour quelque cause que ce soit.

Les dix gagnants sont avertis personnellement par courrier à l'adresse communiquée à BMCE Bank.

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière des résultats et du règlement ainsi que des modalités de participation.

En cas de difficultés éventuelles non prévues au présent règlement, ou en ce qui concerne son interprétation et / ou son application, BMCE BANK sera seule compétente et ses décisions seraient souveraines et sans appel.

BMCE Bank se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'organisation de ce jeu concours en cas de force majeure.

**REGLEMENT TOMBOLA «BMCE SALAMA »**

Dans le cadre de l'organisation de la campagne MRE 2015, et dans le but de fidéliser sa clientèle et recruter des prospects marocains résidants à l'étranger, BMCE Bank organise en partenariat avec AXA Assistance Maroc, du **01 Juillet au 30 Septembre 2015**, une Tombola pour les nouveaux souscripteurs du produit BMCE SALAMA au niveau du réseau Maroc.

**Conditions de participation à la tombola :**

- Etre âgé de plus de 18 ans
- Avoir souscrit au produit BMCE SALAMA entre **01 Juillet au 30 Septembre 2015**
- Avoir **un contrat actif** à travers le paiement de la redevance correspondante
- Cette Tombola est destinée à tous les clients MRE
- Le nombre de participants n'est pas limité

**Nombre de gagnants : DOUZE gagnants**

**Nombre de tirage au sort : 3** tirages au sort auront lieu pendant les dates suivantes :

- **Le 03 Aout 2015**
- **Le 1<sup>er</sup> Septembre 2015**
- **Le 05 Octobre 2015**

**Mode de détermination du gagnant :**

Les tirages au sort des gagnants auront lieu après détermination des personnes éligibles aux tirages au sort. Le tirage se fera en présence d'un ou plusieurs représentants habilités de BMCE Bank et par Maître Mohamed Maliki, Notaire à Casablanca.

**Nature du lot à gagner :** Un chèque voyage d'une valeur unitaire de **3.500 DHS**, valable chez l'agence Atlas Voyages.

**Vulgarisation du jeu concours :**

Le jeu concours sera vulgarisé par le biais des supports de communication suivants :

- Les sites communautaires
- Le site commercial de BMCE Bank
- Mailing adressé aux clients BMCE Bank
- Affichage urbain
- PLV en agences

**Médiatisation du tirage au sort et du gagnant :** BMCE Bank se réserve le droit de communiquer sur le tirage au sort, le lot gagné et le gagnant, dans ses supports de communication internes et externes.

Le gagnant ne s'oppose pas à la communication de son identité par annonce média et sur les documents promotionnels.

Chacun des dix prix offerts ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou à son échange pour quelque cause que ce soit.

Les dix gagnants sont avertis personnellement par courrier à l'adresse communiquée à BMCE Bank.

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière des résultats et du règlement ainsi que des modalités de participation.

En cas de difficultés éventuelles non prévues au présent règlement, ou en ce qui concerne son interprétation et / ou son application, BMCE BANK sera seule compétente et ses décisions seraient souveraines et sans appel.

BMCE Bank se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'organisation de ce jeu concours en cas de force majeure.